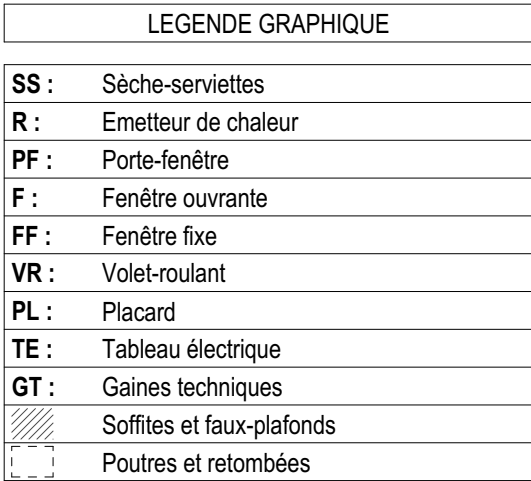
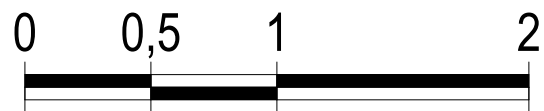




NB : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appareillement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement.

Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels.

Les éventuelles plantations dans les espaces privatifs ou les espaces communs ne sont pas contractuelles.

DATE : 26/02/2025	IND : 0
-------------------	---------